

ANNEXE D

Rapport minoritaire du Nouveau Parti démocratique concernant

L'EXAMEN DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI PRÉVU APRÈS UNE PÉRIODE DE CINQ ANS

Robert Skelly, député

Après cinq ans d'application volontaire de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les progrès réalisés dans ce domaine sont insuffisants. Il est temps d'ajouter du mordant aux exigences posées par la loi en prévoyant des sanctions dans les cas de non-respect des obligations légales. Il est temps d'étendre la portée de la loi à tous les champs de compétence fédérale possibles. Il est temps de créer les conditions voulues pour faire un succès des initiatives prises concernant l'équité en matière d'emploi comme les programmes de formation et les mesures visant à soutenir les employeurs ou à faciliter l'établissement de partenariats. Bref, il est temps que nous mettions en oeuvre la politique exhaustive de gestion des ressources humaines dont notre pays a si désespérément besoin à l'aube du XXI^e siècle.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* s'appuie sur des objectifs et des principes qui sont valables. Après cinq années de très lents progrès, il est maintenant évident qu'il faut améliorer les mécanismes que prévoit cette loi pour atteindre ses objectifs.